

## CROISADE DE LA TEMPERANCE

Texte publié sous les auspices d'un comité d'ecclésiastiques désignés par Sa Grandeur  
Monseigneur l'Archevêque de Montréal

La Société de Tempérance s'établit non seulement dans les paroisses rurales, mais aussi dans les paroisses de la ville et de la banlieue de Montréal.

Voilà qui est bien!

Car, si l'alcoolisme fait des ravages considérables jusqu'au sein de nos bonnes populations de la campagne, quels ravages plus terribles encore ne cause-t-il pas parmi les habitants des villes? Et c'eût été un grand dommage pour la cause sacrée de la Tempérance, si elle n'avait pu compter des recrues dans les rangs serrés de la population urbaine.

Heureusement, il n'y aura pas ici deux manières de voir et deux manières d'agir. Les villes et les campagnes sont d'accord. Contre l'ennemi commun, la lutte est générale.

Les pères de famille donnent l'exemple; après eux ils entraînent les jeunes gens et les enfants.

Aussi bien, les croix de tempérance s'enlèvent-elles par milliers! Et aux foyers domestiques, elles occupent une place d'honneur!

Les mères et les épouses peuvent espérer maintenant des jours heureux, dans la paix, la concorde et l'aisance.

\* \* \*

Messieurs les curés de Montréal ont profité des retraites du carême pour organiser chez eux la propagande antialcoolique; et les adhésions dépassent presque partout les espérances les plus optimistes.

Dans certaines paroisses nouvelles et peu peuplées, par exemple, où l'on comptait distribuer quelques douzaines de croix seulement, il en a été demandé plusieurs centaines.

A Saint-Jean-Baptiste, la distribution des croix coïncidait avec la clôture solennelle des retraites quadragesimales. Ce fut une démonstration inoubliable. Environ trois mille hommes se pressaient dans le temple. A la suite du curé et du prédicateur de la mission, Mgr l'archevêque adressa la parole, disant combien il se sentait heureux de présider et de bénir un concours aussi nombreux de chrétiens, fermement résolus à pratiquer désormais la tempérance.

L'établissement de la Société dans la paroisse de la cathédrale, également présidé par Sa Grandeur, a donné des résultats dont le curé se déclare enchanté.

Au surplus, tous les curés de la ville que nous avons pu interroger, n'ont qu'une voix pour applaudir aux succès obtenus.

\* \* \*

Et que l'on veuille bien noter que ce mouvement, étant greffé sur notre incomparable organisation paroissiale, possède par le fait des garanties très efficaces de durée et de permanence. Rien de ce qui participe à la vie paroissiale, dans notre pays en particulier, ne saurait être éphémère. Cette vie intense se ranime sans cesse d'elle-même au souffle des fêtes chrétiennes, et se fortifie périodiquement par l'action de la prière, de la prédication, de l'exemple, et par la fréquentation des sacrements.

On sait, en outre, que chaque section paroissiale de la Société de Tempérance diocésaine se donne à elle-même, sous la direction du curé, un groupe de zélés dévoués toujours en éveil pour obvier aux déficiences possibles et activer la propagande. Ces sections se rattachent au centre de l'oeuvre, à l'archevêché, et bénéficient ainsi d'une direction unique et éminemment puissante.

\* \* \*

Un autre avantage que nous voudrions faire observer, c'est l'influence que le conseil de toutes ces sections paroissiales de la Tempérance exerce, ou peut exercer, auprès du conseil municipal, relativement à l'ouverture et au bon ordre des débits de boissons. Les membres du conseil de Tempérance sont choisis par tous ceux qui ont à coeur le succès de cette oeuvre patriotique et moralisatrice. Et par conséquent, en leur qualité de mandataires et de délégués, ils représentent des centaines de citoyens. Cette circonstance ne donne-t-elle pas une autorité immense à leur parole, à leurs vœux, à leurs désirs?

Qu'ils fassent tourner au bien de la Tempérance cette autorité.

Plusieurs déjà l'ont tenté avec succès, et le nombre des hôtels et de cabarets a baissé dans une proportion reconfortante.

Souvent, les conseillers municipaux n'attendent que cette pression pour prendre des mesures jugées absolument opportunes, mais qui sont en même temps d'une application difficile.

Poussés en avant, fortement secondés, ils n'hésiteraient pas longtemps. Aux mécontents, ils ne seraient pas fâchés de répondre: "Nous avons eu la main forcée".

+

## L'histoire d'une licence

Mettons que l'histoire que nous voulons vous conter ne soit pas vraie. Si, instruits par l'expérience, vous la trouvez trop vraisemblable, ce ne sera pas notre faute, assurément.

Depuis trente ans, Baptiste, un brave cultivateur, se mêlait à toutes les organisations d'élections. C'était certainement son droit. Mais quelques-uns de ces coparoiissiens trouvaient que Baptiste abusait un peu de son droit. Il fourrait de la politique partout... et eux aussi, comme de raison! On ne pouvait plus, dans cette paroisse, élire un commissaire d'écoles sans tenir le "poll" deux jours. Et quand M. le curé parlait de faire un marguillier nouveau, la première idée qui leur venait à tous — rouges et bleus — c'était: "Il ne faut pas qu'un tel arrive!"

Un printemps, comme Baptiste venait d'être élu conseiller après une élection chaudement contestée, la question des licences, toujours épineuse, se compliqua de façon particulière. Le village n'était pas très considérable et une bonne auberge suffisait amplement à assurer la commodité des voyageurs. Mais, le propriétaire de l'auberge actuelle étant décédé dans le cours de l'hiver, un neveu quelconque avait, du gré des autorités, continué honnêtement le commerce dans lequel l'oncle avait amassé une modeste aisance. Seulement, si l'oncle était assez indifférent en politique — ruse d'homme habile! — le neveu, lui, était d'un bleu.....!

Le jeune aubergiste ayant trop laissé percer l'oreille, Baptiste résolut de lui déloger un concurrent quelque part. "On verrait bien s'ils allaient se laisser mener par ce fanatique". Il réussit à convaincre un arrière cousin, qui venait de vendre sa terre, que la position serait bonne dans son village. "Puis, tu sais, lui terminait-il en guise d'emporte-pièce, je suis conseiller. J'ai été élu ce printemps. Je suis influent. Tu auras ta licence et je t'encouragerai". L'autre vint donc au village et mit sur pied d'abord une maison de pension où les pensionnaires furent plutôt rares. Mais on attendait l'avenir. Est-ce que l'homme ne vit pas sur terre surtout d'espérance et d'illusions? Il va sans dire que Baptiste se mit sur les chemins et alla voir les amis.

"On ne pouvait pas lui refuser cela, voyons". — "Est-ce qu'il n'avait pas toujours soutenu les amis, lui?" — "L'ancien aubergiste, sans doute, on ne lui aurait pas fait d'opposition. Mais ce jeune blanc bec, qui prétendait faire la loi aux anciens et se mêlait d'élections?" — "A preuve, même, qu'il aurait voté contre lui, Baptiste, s'il avait eu déjà son nom sur le rôle, lors de la dernière élection municipale?" Et la litanie des raisons qu'on avait de donner une seconde licence dans le petit village s'allongea toujours.

Pour ne pas le désobliger, les amis signaient la fameuse requête. Quelques-uns hésitaient bien un peu. Qu'allait dire le curé?

"Si on enlevait au neveu de l'aubergiste défunt sa licence pour la donner au cousin de Baptiste le conseiller" proposa quelqu'un.

"Ce serait lui ôter le pain de la bouche", protesta un marchand influent chez qui le jeune aubergiste s'approvisionnait d'épicerie.

Cela, il ne le fallait pas! La conséquence ce fut que, ce printemps-là, dans le petit village, malgré le curé et le bon sens, on accorda deux licences au lieu d'une.

M. le conseiller Baptiste cautionna pour son cousin; et, quand vint l'échéance du billet, comme cela arrive fréquemment à ceux qui endossent, il dut payer.

Les deux aubergistes, en effet, ne purent vivre. Et pourtant, on ne se fit pas faute de les encourager, même le dimanche. Le nombre des ivrognes augmenta, la prospérité générale de la paroisse fut diminuée d'autant.

+

## Paroles d'évêque

Elle est bien pratique la lettre que Mgr l'évêque de Valleyfield adressait naguère, sous forme de "message", à Messieurs les maires et les conseillers de toutes les municipalités civiles du diocèse de Valleyfield. Et si le héros de l'histoire que nous ra-

contons plus haut, l'avait lu ce message, il n'aurait peut-être pas remué toute sa paroisse pour en venir au piètre résultat que nous avons vu.

Nous en voulons citer une longue page à nos lecteurs. Ils y constateront une fois de plus que les leçons et les avis que donnent au peuple Nos Seigneurs les évêques sont marqués au coin de la sagesse tout autant que de la foi.

"Au nom de Dieu, au nom de la sainte Eglise, au nom des familles — écrit aux maires et aux conseillers de son diocèse le savant prélat — sur la responsabilité que vous portez, sur le serment que vous avez prêté, efforcez-vous de réagir avec fermeté et constance, sans faux-fuyants, sans respect humain, sans faiblesse, contre la multiplicité exagérée des débits de boissons enivrantes".

"Nous savons — continue Mgr Emard — les raisonnements que l'on fait d'ordinaire pour amener votre conseil à donner des licences d'auberge.

"On dit: les licences se paient cher, et leur produit constitue un revenu appréciable pour le trésor municipal. Est-ce à vous qu'il faut démontrer que ce raisonnement pêche par la base. Vous avez trop l'expérience des affaires pour ignorer qu'une paroisse ou une municipalité quelconque ne saurait compter comme bénéficiaire ce qui cause l'appauvrissement des contribuables.

"En effet, tout l'argent qui sert à payer la boisson sort de la paroisse, et la petite portion que représente le paiement de la licence est bien des fois multipliée par les sommes qui s'en vont au loin.

"C'est un fait d'expérience, une population dans laquelle le commerce des liqueurs est réduit à ses plus raisonnables limites, sera toujours plus riche et plus prospère, de toute façon, que celle où les auberges inutiles drainent l'argent des familles.

"On dit encore: mais les contribuables demandent des auberges et nous présentent des requêtes à cette fin.

"Voyons, soyons de bon compte, que valent ces requêtes? par qui sont-elles signées? comment a-t-on obtenu ces signatures? sur quel motif d'intérêt public sont-elles appuyées? quelle influence doivent-elles avoir sur des hommes sérieux, pénétrés de l'importance de leur devoir et qui savent à quoi s'en tenir sur tous ces points?"

"D'ailleurs, quand même ces requêtes porteraient les noms de tous vos constituants, elles laissent votre liberté pleine et entière. On vous demande, on ne peut pas vous commander: si bien que vous restez absolument responsables de votre action...

"Il arrive encore qu'on donne des licences pour maintenir un soi-disant équilibre entre les partis politiques, en accordant à chacun une auberge, et cela par une sorte de concession mutuelle au sein du conseil municipal. Est-ce assez triste, et faut-il croire qu'on se joue à ce point de l'intérêt public le plus élevé, que de l'abaisser aux mesquines exigences de l'esprit de parti? La politique, qui devrait rester à la porte de nos organisations locales, ne devrait-elle pas au moins être exclue de ces délibérations où la conscience doit décider seule et pour le bien commun de toutes les familles d'une paroisse?"

"Enfin, on est quelquefois ému d'une sorte de fausse pitié à l'égard de quelqu'un qui, ne sachant que faire ou dédaignant de travailler, décide de tenir auberge. Il faut bien qu'il vive, dit-on, il a vendu sa terre, il a abandonné son métier, que voulez-vous qu'il fasse, sinon avoir un hôtel. Et l'on semble croire que par là-même il a droit à sa licence. Sympathie très mal placée. D'abord, parce qu'un individu se trouve dans une position difficile, souvent par sa faute, ce n'est pas une raison pour augmenter par lui les occasions déjà trop nombreuses d'intempérance et de désordre. Ensuite, si cet homme n'a pu réussir ailleurs, que fera-t-il dans le commerce des boissons enivrantes qui, pour être honnête et lucratif à la fois, demande encore plus de qualités et de capacités.

"Et combien en a-t-on vu de ces pauvres Canadiens, fils de cultivateurs respectables, ou d'artisans laborieux, qui, après avoir laissé gaspiller ou vendre le bien paternel, ont promené d'une paroisse à l'autre un négoce qui, sans les enrichir, faisait d'eux des agents de démoralisation".

Si ces fortes paroles de Mgr l'évêque de Valleyfield étaient plus connues et bien comprises, n'aideraient-elles pas puissamment nos concitoyens influents à mieux remplir leurs devoirs au sujet des licences!